

Communiqué

3 mai 2023

Le Crif appelle au rejet de la proposition de résolution comparant Israël à un État d'apartheid

Demain sera débattue à l'Assemblée nationale la proposition de résolution, déposée en avril par le groupe communiste, « réaffirmant la nécessité d'une solution à deux États et condamnant l'institutionnalisation par l'État d'Israël d'un régime d'apartheid consécutif à sa politique coloniale ».

Cette proposition haineuse et mensongère, co-signée par une quarantaine de députés La France Insoumise (LFI), communistes et écologistes, heurte profondément les Français juifs, y compris dans sa nouvelle mouture, légèrement différente de celle qui avait été déposée en juillet dernier.

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) appelle les députés à rejeter massivement ce texte, qu'il juge à la fois comme dangereux et malhonnête, notamment pour les raisons suivantes :

- Truffée d'inexactitudes et de contre-vérités, cette proposition alimente à tort l'idée qu'Israël serait un État d'apartheid. L'apartheid désigne un régime de ségrégation institué en Afrique du Sud de 1948 à 1991, consistant en l'oppression d'une population par une minorité dominante. Reliée à un contexte spécifique, et porteuse d'une dimension raciste, cette notion est sans aucun rapport avec la réalité ayant cours au sein de la société israélienne. Sans nier la présence d'inégalités, qui existent comme dans n'importe quel pays, les Arabes israéliens disposent des mêmes droits civils et politiques que les Juifs.
- En contribuant à faire entrer dans les esprits la criminalisation de l'État d'Israël, cette proposition ne fait qu'alimenter la propagation inquiétante de l'antisémitisme, qui est à ce jour la principale source d'antisémitisme en France. Les terroristes de Toulouse et de l'Hyper Cacher ont par exemple dans leurs revendications fait état de la situation au Proche-Orient pour « justifier » leurs crimes contre les Français juifs.
- Cette proposition de résolution s'oppose aux principes contenus dans la définition de l'antisémitisme par l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance), qui a été adoptée par l'Assemblée nationale et par le Sénat.
- Reposant sur des calomnies et de faux arguments, cette proposition obéit en réalité à des motivations insincères : elle ne vise aucunement à faire progresser la compréhension de la



CONSEIL REPRÉSENTATIF DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE

situation au Proche-Orient mais uniquement à servir les intérêts clientélistes de ceux qui en font la promotion.

- Enfin, cette résolution nie les valeurs partagées et les liens d'amitié qui unissent la France à Israël, à ce jour la seule démocratie du Proche-Orient.

Face à n'importe quelle haine, le Crif croit à la force de l'arc républicain pour faire barrage et compte sur la responsabilité et la mobilisation des députés.

Pour Yonathan Arfi, Président du Crif : « C'est un fait : la haine d'Israël nourrit chaque jour l'antisémitisme en France. Rejeter cette proposition qui importe le conflit israélo-palestinien en France, c'est éviter de mettre de l'huile sur le feu de l'antisémitisme ».

Contact presse :

Véronique Harari – 06 22 95 26 26